



Saint-Charles
sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Que le Comité de démolition constitué en vertu du *Règlement 277-22-017 constituant et régissant les comités de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu* a été saisi d'une demande de démolition complète et ce, pour l'immeuble sis au **443, 3^e Rang Nord (lot 3 699 011)**.

Que le bâtiment visé n'est pas un immeuble patrimonial au sens du *Règlement 277-23-002 sur la démolition d'immeuble*.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la présente publication ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, des façons suivantes :

Par courrier ou en personne :

Hôtel de ville de Saint-Charles-sur-Richelieu
405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0

Par courriel :

greffe@saint-charles-sur-richelieu.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui se tiendra mercredi, le **16 avril 2025 à 19h00**, à la **salle Richelieu** sise au 405, chemin des Patriotes à Saint-Charles-sur-Richelieu (Bureaux municipaux).

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 25 mars 2025.

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière